

# Hérésies et fausses doctrines de Vatican II

Dans un article précédent (A quels signes peut-on reconnaître que l'église conciliaire n'est pas l'Eglise catholique ?), nous avons détaillé un certain nombre de signes qui prouvent que l'église conciliaire née à Vatican II n'est pas l'Eglise catholique. A ces signes, il faut évidemment ajouter les hérésies répandues par cette contre-église, ainsi que les changements opérés dans les sacrements. Dans cet article, nous nous pencherons sur les principales hérésies de Vatican II : **l'indifférentisme, l'œcuménisme et la liberté religieuse.**

Ces doctrines sont généralement enseignées ouvertement par la hiérarchie de l'église conciliaire, tout en niant qu'elles soient en contradiction avec la tradition et la foi de l'Eglise catholique. Parfois, ces doctrines sont proposées sous une forme floue et ambiguë par les partisans de Vatican II, afin qu'un repli soit possible en cas d'attaque faite par quelqu'un d'orthodoxe. Ceci permet que le poison de l'hérésie soit inoculé lentement, sans que les fidèles ne s'en aperçoivent, et sans qu'ils ne puissent y opposer de résistance. C'est en effet le propre des modernistes d'avancer masqués. Plus que jamais, en ces temps d'apostasie, un catholique soucieux de rester fidèle à la foi catholique intégrale doit donc se former afin de ne pas se laisser tromper par ces « artisans d'erreur » que dénonçait Saint Pie X.

Nous montrerons donc en quoi ces nouvelles doctrines s'opposent à la vraie doctrine catholique. Pour chaque doctrine nous rappellerons brièvement l'enseignement de l'Eglise et nous le confronterons à ce qui est enseigné par Vatican II.

Dans cet article, nous nous inspirons d'un article anglais de

Mgr Pivarunas : The Doctrinal Errors of the Second Vatican Council, publié sur le site de la CMRI (Congrégation de Marie Reine Immaculée) (( )) ainsi que sur des passages du « Catéchisme de l'Oratoire ». ((. Catéchisme de l'Oratoire: catéchisme catholique romain avec une instruction pour les fidèles du temps présent. Auteur: Oratorium Divinae Veritatis. Traduit de l'allemand par l'abbé Paul Schoonbroodt. Éditeur SAKA-Verlag, 1992. ))

## L'indifférentisme religieux

L'indifférentisme religieux est la principale erreur doctrinale présente dans les documents de Vatican II, un peu comme l'erreur matricielle qui entraîne toutes les autres. L'indifférentisme est cette idée selon laquelle on pourrait se sauver dans n'importe quelle religion. Cette hérésie a toujours été condamnée par l'Eglise qui affirme au contraire que seule la religion catholique sauve. Le pape Pie IX, dans l'Allocution consistoriale *Singulari quadam* (1854) (( )) déclara : « *Il faut en effet admettre de foi que, hors de l'Eglise Apostolique Romaine personne ne peut être sauvé, qu'elle est l'unique arche du salut, que celui qui n'y serait point entré périra par le déluge* »

Et dans l'Encyclique « *Quanto conficiamur mæror* » (1863), le même pape Pie IX affirme clairement que la croyance selon laquelle on peut se sauver en dehors de la foi catholique est « contraire à la doctrine catholique » :

*« Nous devons de nouveau rappeler et blâmer la très grave erreur où se trouvent malheureusement quelques catholiques, qui adoptent la croyance que les personnes vivant dans les erreurs et en dehors de la vraie foi et de l'unité catholique peuvent arriver à la vie éternelle. Cela est péremptoirement contraire à la doctrine catholique. »*

*Quanto conficiamur mæror* » (1863), le même pape Pie IX

Enfin, des exemples de propositions relevant de l'indifférentisme religieux ont été condamnées dans le "Syllabus sur les principales erreurs de notre temps" (Pape pie IX, 1864) (( )) notamment aux points XV, XVI et XVII :

Les propositions suivantes sont condamnées :

« *Indifférentisme, Latitudinarisme :*

*XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison.*

*XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.*

*XVII. Tout au moins doit-on avoir bonne confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ."*

*Syllabus sur les principales erreurs de notre temps. Pape pie IX, 1864*

On trouve cette hérésie de l'indifférentisme religieux notamment dans le document *Nostra Aetate* (1965) ((*NOSTRA AETATE ; DÉCLARATION SUR LES RELATIONS DE L'ÉGLISE AVEC LES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES, 28 octobre 1965*)), dans lequel il est fait l'apologie de diverses religions autres que la religion catholique : hindouisme, bouddhisme, islam.

Dans *Nostra Aetate*, il est dit à propos de l'hindouisme :

« *Depuis les temps les plus reculés jusqu' à aujourd'hui, on trouve dans les différents peuples une certaine perception de cette force cachée qui est présente au cours des choses et aux événements de la vie humaine, parfois même une reconnaissance de la Divinité suprême, ou même d'un Père...*

*Ainsi, dans l'hindouisme, les hommes scrutent le mystère divin et l'expriment par la fécondité inépuisable des mythes et par les efforts pénétrants de la philosophie ; ils cherchent la libération des angoisses de notre condition, soit par les formes de la vie ascétique, soit par la méditation profonde, soit par le refuge en Dieu avec amour et confiance. »*

Or l'hindouisme est un panthéisme : Dieu s'y confond avec la nature, tout ce qui est dans la création est divin : l'homme est divin, les animaux sont divins, la nature est divine. Ceci est radicalement contraire à ce qu'enseigne la théologie catholique à propos de Dieu, à savoir qu'il est un être transcendant qui ne se confond pas avec ses créatures. L'hindouisme est également un polythéisme. Il comprend plusieurs dieux : Brahmâ, Vishnou et Shiva et s'oppose donc au catholicisme qui est, au contraire, un monothéisme. Si les hindous rendent un culte à de faux dieux, comment peut-on donc affirmer qu'ils ont « une reconnaissance de la Divinité suprême » et qu'ils cherchent « refuge en Dieu avec amour et confiance » ?

Ces déclarations de respect et de vénération pour la religion hindoue dans Nostra Aetate sont tout simplement en contradiction avec le premier commandement : « Je suis l'Eternel, ton Dieu...Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi. »

Dans Nostra Aetate, on lit sur le bouddhisme :

*« Dans le bouddhisme, selon ses formes variées, l'insuffisance radicale de ce monde changeant est reconnue et on enseigne une voie par laquelle les hommes, avec un cœur dévot et confiant, pourront acquérir l'état de libération parfaite, soit atteindre l'illumination suprême par leurs propres efforts ou par un secours venu d'en haut. »*

Ainsi le bouddhisme y est présenté comme une voie possible pour atteindre l'illumination alors qu'il enseigne des

doctrines fausses comme la réincarnation ou l'égalité essentielle de tous les êtres, humains, animaux, végétaux etc...et qu'il n'enseigne rien sur la connaissance du vrai Dieu telle que nous l'enseigne le catholicisme.

Enfin l'islam est présenté comme une religion respectable dans Nostra Aetate:

*« L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète... »*

L'islam est ainsi mis de manière trompeuse sur le même plan que le catholicisme puisque les mahométans auraient en commun avec nous d'adorer le même Dieu unique et de vénérer Jésus comme prophète. Pourtant, de manière paradoxale, bien qu'ils prétendent respecter Jésus comme prophète, ils rejettent le cœur de son enseignement puisque les mahométans nient la divinité et la Passion de Jésus-Christ et n'adorent pas la Sainte Trinité. Leur religion n'a donc rien à voir avec le catholicisme et il est donc faux de dire qu'ils « cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu ».

Enfin, on trouve dans Nostra Aetate l'affirmation générale selon laquelle les autres religions seraient des chemins possibles vers Dieu :

*« De même aussi, les autres religions qu'on trouve de par le monde s'efforcent d'aller, de façons diverses, au-devant de l'inquiétude du cœur humain en proposant des voies, c'est-à-dire des doctrines, des règles de vie et des rites sacrés.*

*L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions... Elle exhorte donc ses fils pour que,*

*avec prudence et charité, par le dialogue et par la collaboration avec les adeptes d'autres religions, et tout en témoignant de la foi et de la vie chrétiennes, ils reconnaissent, préservent et fassent progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles qui se trouvent en eux. »*

Donc selon le concile Vatican II, l'Eglise, qui a pourtant toujours enseigné que la seule et unique voie est celle du Christ, considère désormais que les « autres religions » sont des « voies » possibles de salut et qu'elles proposent des « doctrines, des règles de vie et des rites sacrés » qu'on peut suivre sans se damner. Dorénavant, au lieu de convertir les infidèles, il faudrait donc « faire progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles » des fausses religions auxquelles ils adhèrent. Et de fait, c'est ce qui est pratiqué avec les grands rassemblements interreligieux qu'affectionne l'église conciliaire (pour une liste non exhaustive des événements interreligieux voir notre article : A quels signes peut-on reconnaître que l'église conciliaire n'est pas l'Eglise catholique.)

## **L'œcuménisme**

L'œcuménisme est un mouvement fondé à l'origine par des protestants, au début du XXe siècle, afin de créer l'unité entre les différentes confessions protestantes. Progressivement, l'œcuménisme a inclu les catholiques également, et enfin aujourd'hui, toutes les religions. Pour atteindre cette unité, les partisans de l'œcuménisme organisent toutes sortes d'événements interreligieux où les représentants de toutes les religions sont invités à dialoguer et à prier ensemble.

Le problème de l'œcuménisme est qu'il implique de mettre les différences doctrinales de côté pour tenter de trouver un

terrain commun où toutes les religions pourraient se rencontrer. Il tend ainsi au syncrétisme et donc à l'invention d'une grande religion unique universelle réunissant toutes les religions.

Du point de vue de l'Eglise catholique ceci est évidemment intenable, car cela signifie qu'elle doit mettre de côté les dogmes qui ne plaisent pas aux protestants ( l'infaillibilité pontificale, la présence réelle, la messe comme sacrifice ) ou aux musulmans (la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, la Sainte Trinité)etc... Et de fait, c'est bien ce que l'on a pu observer depuis Vatican II.

En fait, l'œcuménisme privilégie l'entente fraternelle au détriment de la vérité. Du point de vue de l'œcuménisme et de ses partisans, les dogmes catholiques sont ainsi vus comme des obstacles à l'unité, puisqu'ils divisent. L'Eglise devient pour eux un simple moyen vers l'unité au lieu d'être un moyen vers le salut. Ce n'est plus l'œcuménisme qui est au service de la vérité mais l'Eglise catholique qui doit se mettre au service de l'œcuménisme.

Mais l'unité ne peut se faire que par la vérité, en se soumettant à la vérité. Elle ne peut pas se faire en marchandant la doctrine ou par le biais d'un compromis doctrinal avec les autres religions. Le résultat d'un tel dialogue œcuménique aboutit fatalement à la trahison de la vérité catholique. Bien sûr, l'Eglise catholique ne rejette pas le dialogue avec les membres des autres religions. Mais, de tout temps, l'Eglise a indiqué que ce dialogue devait se faire en vue du retour des frères séparés à la foi catholique et donc en leur rappelant qu'ils ne peuvent pas obtenir le salut éternel s'ils ne se convertissent pas à la foi catholique.

Cette doctrine de l'œcuménisme se trouve notamment dans le document « Unitatis Redintegratio », qui est le décret du concile Vatican II sur l'œcuménisme. Dans ce texte, il est

déclaré en introduction que « *Promouvoir la restauration de l'unité entre tous les chrétiens est l'un des objectifs principaux du saint Concile œcuménique de Vatican II.* » Mais cette hérésie de l'œcuménisme imprègne quasiment tous les documents de Vatican II, notamment : *Nostra Aetate*, *Lumen Gentium*, *Gaudium et Spes*.

Par ailleurs le document *Unitatis Redintegratio* affirme:

*« En conséquence, ces Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. [Unitatis Redintegratio, n. 3] »*

Affirmer qu'il y aurait d'autres églises pouvant être « un moyen de salut » est une hérésie qui s'oppose au dogme catholique selon lequel hors de l'Église il n'y pas de salut. Le pape Pie IX rappelle clairement ce dogme dans son Encyclique *Quanto Conficiamur Moerore* (1863) : « *bien connu est l'enseignement catholique selon lequel personne ne peut être sauvé hors de l'Église catholique. Le salut éternel ne peut pas être obtenu par ceux qui s'opposent à l'autorité et aux déclarations de cette même Église et ceux qui se séparent obstinément de l'unité de l'Église et du successeur de Pierre, le Pontife romain* ».

Pour approfondir cette question nous renvoyons à nos articles : « *Vatican II et le salut hors de l'Église (Partie I)* » et « *Vatican II et le salut hors de l'Église" (Partie II)* » qui montrent en détail comment les partisans de Vatican II ont répudié ce dogme "Hors de l'Église point de salut", en changeant sa signification profonde :

Par ailleurs, le pape Pie XI a condamné formellement l'œcuménisme dans son encyclique « *Mortalium Animos* » (1928)



(( )) . De manière prémonitoire il décrit ces rassemblements interreligieux régulièrement pratiqués par l'église conciliaire et les réproouve:

*« Convaincus qu'il est très rare de rencontrer des hommes dépourvus de tout sens religieux, on les voit nourrir l'espoir qu'il serait possible d'amener sans difficulté les peuples, malgré leurs divergences, religieuses, à une entente fraternelle sur la profession de certaines doctrines considérées comme un fondement commun de vie spirituelle. C'est pourquoi, ils se mettent à tenir des congrès, des réunions, des conférences, fréquentés par un nombre appréciable d'auditeurs, et, à leurs discussions, ils invitent tous les hommes indistinctement, les infidèles de tout genre comme les fidèles du Christ, et même ceux qui, par malheur, se sont séparés du Christ ou qui, avec âpreté et obstination, nient la divinité de sa nature et de sa mission.*

***De telles entreprises ne peuvent, en aucune manière, être approuvées par les catholiques, puisqu'elles s'appuient sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes et louables, en ce sens que toutes également, bien que de manières différentes, manifestent et signifient le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous pousse à reconnaître avec respect sa puissance. En vérité, les partisans de cette théorie s'égarerent en pleine erreur, mais de plus, en pervertissant la notion de la vraie religion ils la répudient, et ils versent par étapes dans le naturalisme et l'athéisme. La conclusion est claire : se solidariser des partisans et des propagateurs de pareilles doctrines, c'est s'éloigner complètement de la religion divinement révélée. »***

***...Dans ces conditions, il va de soi que le Siège Apostolique ne peut, d'aucune manière, participer à leurs congrès et que, d'aucune manière, les catholiques ne peuvent apporter leurs suffrages à de telles entreprises ou y collaborer; s'ils le faisaient, ils accorderaient une autorité à une fausse***

*religion chrétienne, entièrement étrangère à l'unique Eglise du Christ. »*

*"Mortalium Animos » (1928). Pie XI*

Dans cette encyclique, le pape Pie XI explique également que l'unique moyen de réaliser l'unité entre les chrétiens consiste en ce que ceux qui se sont séparés de l'Eglise catholique (protestants, schismatiques etc..) reviennent à elle tout simplement en se convertissant à la foi catholique :

*« On comprend donc, Vénérables Frères, pourquoi ce Siège Apostolique n'a jamais autorisé ses fidèles à prendre part aux congrès des non-catholiques: **il n'est pas permis, en effet, de procurer la réunion des chrétiens autrement qu'en poussant au retour des dissidents à la seule véritable Église du Christ, puisqu'ils ont eu jadis le malheur de s'en séparer »***

*« Si, comme ils le répètent, ils désirent se joindre à nous et aux nôtres, pourquoi ne se hâteraient-ils pas d'aller vers l'Eglise, " mère et maîtresse de tous les fidèles du Christ " (Conc. Latran IV, c. 5). »*

*« Que les fils dissidents reviennent donc au Siège Apostolique, établi en cette ville que les princes des Apôtres, Pierre et Paul, ont consacrée de leur sang, au Siège " racine et mère de l'Eglise catholique " »*

*"Mortalium Animos" (1928). Pie XI*

## **La liberté religieuse**

Des erreurs de l'indifférentisme et de l'œcuménisme découle également la fausse notion de liberté religieuse qui est au

cœur de la révolution de Vatican II.

Si l'on analyse de près le document « Déclaration sur la liberté religieuse, Dignitatis Humanae » (1965), on s'aperçoit que la doctrine de la liberté religieuse pourtant condamnée par le pape Pie IX dans l'encyclique Quanta Cura (1864), est quasiment mot pour mot celle qui est promue dans Dignitatis Humanae :

Dans Quanta cura (Pape Pie IX ; 1864 ), on lit :

*« ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Église catholique et le salut des âmes, que Notre Prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de « délire » (encyclique « Mirari vos ») : « **La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée.** Les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou tout autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite. Or, en donnant pour certitudes des opinions hasardeuses, ils ne pensent ni ne se rendent compte qu'ils prêchent « la liberté de perdition »( Saint Augustin, Lettre 105) »*

*Quanta cura (Pape Pie IX ; 1864 )*

Et dans Dignitatis Humanae (Concile Vatican II ; 1965 ) voici ce qui est affirmé :

*« Le Concile du Vatican **déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse.** Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa*

*conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Il déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil. »*

Alors que le pape Pie IX nie que la liberté religieuse ( "liberté des cultes" dans le texte, un synonyme) soit un droit qui doit être garanti par l'Etat, le concile de Vatican II affirme donc qu'elle est un droit fondé sur la « dignité même de la personne humaine » et que ce droit doit être garanti par l'Etat.

La liberté religieuse est en réalité contraire à la raison et à l'enseignement catholique.

Elle est contraire à la raison, car comme l'explique Mgr Sanborn, il serait contradictoire que Dieu nous prescrive de professer une religion tout en reconnaissant un droit naturel de tous les hommes à choisir celle qu'ils veulent : « Si l'on concède la liberté des religions, on refuse à Dieu le pouvoir d'imposer aux hommes un culte déterminé, et on impose à Dieu une certaine obligation d'accepter ou au moins d'approuver toute forme de culte qui Lui est présentée par la raison humaine. Mais Dieu a commandé une forme de culte – la religion catholique... il est impie de nier à Dieu la faculté de déterminer le culte, et de Lui imposer une sorte de devoir d'approuver toutes les formes de culte sans discrimination. La liberté des religions est donc absurde. » (( ))

Elle est par ailleurs contraire à la doctrine catholique. En accordant la liberté religieuse, on accorde en effet à chacun un « droit » naturel de professer toute religion, quelle qu'elle soit, ce qui revient à accorder un droit positif à l'erreur et au mal. Or l'Eglise a toujours considéré que

l'erreur et le mal n'ont aucun droit. C'est ce que nous rappelle par exemple le pape Pie XII dans son « Discours Ciresce aux juristes italiens» (1953) :

*« il faut affirmer clairement qu'aucune autorité humaine, aucun Etat, aucune Communauté d'Etats, quel que soit leur caractère religieux, ne peuvent donner un mandat positif ou une autorisation positive d'enseigner ou de faire ce qui serait contraire à la vérité religieuse et au bien moral...*

*« ce qui ne répond pas à la vérité et à la loi morale n'a objectivement aucun droit à l'existence, ni à la propagande, ni à l'action. »*

Outre Pie IX dans Quanta Cura et dans le Syllabus, de nombreux papes ont condamné la liberté religieuse, que ce soit Pie VII dans Post Tam Diuturnas (1814), Grégoire XVI dans Mirari Vos (1832), ou encore le pape Léon XIII dans Libertas Præstantissimum (1888). Peu d'hérésies ont été aussi souvent condamnées par le Magistère de l'Eglise.

Pie VII, dans sa lettre apostolique Post Tam Diuturnas (1814) déclare:

*« Non seulement on y permet la liberté des cultes et de conscience, pour nous servir des termes mêmes de l'article, mais on promet appui et protection à cette liberté, et en outre aux ministres de ce qu'on nomme les cultes. Il n'est certes pas besoin de longs discours, nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement de quelle mortelle blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article. **Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'Epouse sainte et immaculée du Christ, l'Eglise hors de laquelle il ne peut y avoir de salut.** En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on*

*tolère et on favorise non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à jamais déplorable hérésie que saint Augustin mentionne en ces termes : « Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne voie et disent vrai, absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte la professe réellement. »*

*Pie VII, lettre apostolique Post Tam Diuturnas (1814)*

Grégoire XVI déclare dans *Mirari vos* (1832) :

**« De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Église et de l'État, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion. Eh ! « quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur ! » disait saint Augustin"»**

*Grégoire XVI déclare dans Mirari vos (1832) :*

Enfin Léon XIII, dans son Encyclique *Libertas Præstantissimum* (1888) écrit :

*« Et d'abord à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la liberté des cultes, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune. »*

*Léon XIII, dans son Encyclique Libertas Præstantissimum (1888)*

En dotant toutes les religions de droits égaux, la liberté

religieuse exclut qu'on puisse désigner la religion catholique comme religion d'Etat et ainsi mène à la déchristianisation de l'Etat. C'est en effet sur la base de ces nouveaux (et faux) principes que les « papes » de Vatican II firent supprimer un à un les concordats qui unissaient l'Etat et l'Eglise : Colombie (1973), Espagne(1978), l'Italie (1984), certains cantons suisses, etc.

## Conclusion

Nous avons traité de ces trois hérésies de Vatican II car elles sont étroitement liées. Nous avons vu comment, en mettant toutes les religions sur un pied d'égalité, l'indifférentisme ouvre la voie à l'œcuménisme et la liberté religieuse, qui en sont comme la conséquence logique. Si toutes les religions se valent et ne diffèrent pas sur l'essentiel, alors il semble en effet possible et souhaitable de s'unir et d'organiser des ponts avec les différentes religions, tout en leur accordant les mêmes droits. A leur tour, les fausses doctrines de l'œcuménisme et de la liberté religieuse ont pour effet de renforcer l'indifférentisme et le relativisme moral général : les rassemblements œcuméniques mettent en scène l'égalité entre les religions et la liberté religieuse favorise la neutralité religieuse étatique, ce qui renforce dans les esprits le message selon lequel il est indifférent de choisir telle ou telle religion. On entre ainsi dans un cercle vicieux qui conduit graduellement à l'apostasie graduelle, car, au final, si on est libre de professer la religion que l'on veut, pourquoi ne serait-on pas libre de n'en professer aucune ?

En relativisant la vérité et en brouillant les frontières entre la foi et l'hérésie, ces hérésies de l'indifférentisme, de l'œcuménisme et de la liberté religieuse conduisent donc à l'apostasie. Depuis Vatican II, c'est bien ce qui s'est passé. G. Cuchet, a montré par exemple dans son livre « Comment notre monde a cessé d'être chrétien » ((

